



Dossier de presse

Lundi 4 novembre 2024

# Conseil municipal du lundi 4 novembre 2024



## La Ville prend acte du rapport de la mission d'information et d'évaluation de Grenoble Alpes Métropole

2-(37680). INTERCOMMUNALITE - METROPOLE : Rapport de la mission Information et évaluation de Grenoble Alpes Métropole

**A la demande du groupe Une Métropole d'Avance (UMA), une mission d'information et d'évaluation a été créée en février 2023 afin de dresser un bilan des investissements de la Métropole dans les communes sur la période 2017-2022.**

Au terme de plusieurs mois de travail, le Conseil métropolitain a pris acte du rapport final de la mission Information et évaluation lors de sa séance du 5 juillet 2024. Ce rapport fait notamment état d'une grande disparité dans les dépenses d'investissement entre les différentes communes. Si cela peut s'expliquer sans difficulté pour les communes de montagne, soumises à des contraintes spécifiques, on constate des écarts sensibles entre les communes de plus de 5000 habitant-es. Ainsi, la Ville de Grenoble se trouve en dessous de la moyenne des dépenses liées à l'espace public, alors même que la ville centre supporte des charges liées à sa centralité qui ne sont pas compensées par ailleurs.

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances et à la Transition énergétique, déclare : « Depuis de nombreuses années, la Ville de Grenoble a été en première ligne pour encourager une Métropole forte, où chaque commune a droit à la parole et à la représentation. Nous avons aussi poussé pour plus de transparence. Nous constatons malheureusement que cela ne fonctionne pas bien : les Grenoblois-es sont lésé-es, en particulier depuis 2020, tandis que des communes sont largement surdotées par rapport aux autres. Il est de notre responsabilité de faire valoir les intérêts de Grenoble. Nous croyons toujours à la pertinence de l'échelle métropolitaine et nous inventerons de nouvelles solutions pour permettre au territoire d'innover, d'impulser et renforcer les transitions, pour toutes et tous de manière équitable. »

## Point d'étape sur la lutte pour l'égalité femmes-hommes au sein de la Ville de Grenoble

3-(37292). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Rapport égalité femmes-hommes, «genres et sexualités» 2023-2024

**Comme chaque année, la Ville de Grenoble rend compte de son plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités au sein d'un rapport d'activité. L'occasion de valoriser la dynamique de la collectivité qui agit à la fois en tant qu'actrice publique et en tant qu'employeuse.**

Signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale depuis 2015, la Ville de Grenoble continue d'étendre son champ d'action à tous les domaines : enfance, sport, culture, santé, espaces publics, etc.

Deux actions phares ont particulièrement marqué cette année 2024 :

- La mise en place d'une [autorisation spéciale d'absence pour santé menstruelle](#), votée en janvier 2024, qui permet aux personnes menstruées souffrant de règles douloureuses de s'absenter un à deux jours par mois.
- La création d'un [plan de lutte et de prévention contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport](#), voté en mars 2024, favorisant un environnement inclusif, respectueux et sécurisé pour toutes et tous

Laura Pfister, Adjointe à l'Égalité des Droits, déclare : « La lutte pour l'égalité femmes-hommes est une priorité de la Ville de Grenoble sur tous ses champs d'action. Que ce soit par la **réappropriation de l'espace**

**public par les femmes**, par la poursuite des espaces publics avec des noms de femmes, avec [l'Ecole du vélo de Grenoble](#) qui permet aux participant-es, en grande majorité des femmes, de se familiariser à la pratique du vélo et de dépasser la peur de pédaler en ville, ou encore par la démarche Grenoble la Nuit et notamment [Demandez Angela](#), qui crée un réseau d'établissement de la nuit formés à accueillir les personnes qui se sentiraient en insécurité. Par **la lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge** dans les crèches et écoles avec la sensibilisation des équipes et la mise en place d'actions telles que la [rénovation de cours d'école](#) permettant tous les usages. Par le **développement de la pratique sportive féminine**, avec le grand plan lancé en début d'année mais aussi une [grande campagne de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans le sports](#) avec des joueuses et joueurs des Brûleurs de Loups et du GF38. Par une **politique culturelle** qui identifie l'égalité femme-hommes comme un axe structurant et prioritaire. Par **l'incitation des femmes à prendre leur juste place dans la vie publique et politique**, avec la parité obligatoire dans les instances de la Ville; la visibilité des femmes dans l'histoire notamment les [Résistantes](#) en cette année du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Grenoble. Par **l'aide aux femmes précarisées ou menacées** avec comme chaque année l'installation de [distributeurs de protections périodiques](#) avec le Planning familial et le soutien aux associations venant en aide aux femmes et minorités de genre victimes de violences. Et **en temps qu'employeuse** avec, par exemple, la possibilité d'avoir une autorisation spéciale d'absence en cas de douleurs menstruelles.



FACE AUX  
VIOLENCES  
SEXISTES ET  
SEXUELLES  
DANS LE SPORT

**LIBÉ  
RONS  
LA  
PAROLE**

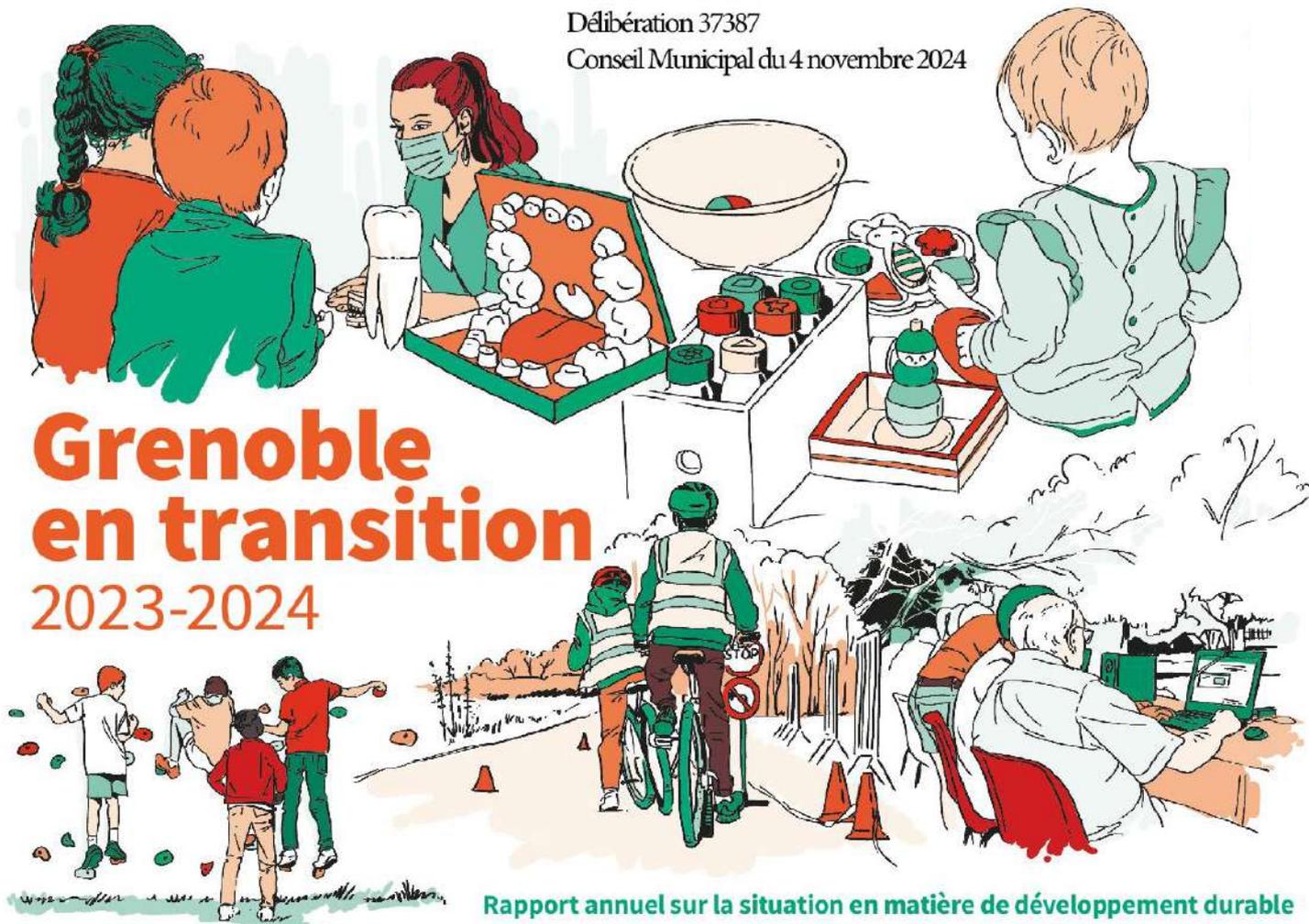
Sabah  
Shaiek  
Milieu de  
terrain  
GF38



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble



© Alain Fischer, Ville de Grenoble



# Grenoble en transition 2023-2024

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

## Grenoble en transition : la santé des Grenoblois-es comme fil conducteur

4-(37387). DEFI CLIMATIQUE : Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable 2023-2024.

Comme chaque année, la Ville de Grenoble publie « Grenoble en transition », son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable afin de rendre compte des politiques mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adoptés le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les objectifs sont :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de
- Les consommations responsables

La santé est le fil conducteur de cette édition 2023-2024. En effet, la Ville s'est dotée d'un nouveau Plan Municipal de Santé pour la période 2024-2028 définissant plus de 300 objectifs transversaux pour améliorer la santé des habitant-es, en intégrant la

santé environnementale. La Ville de Grenoble est marquée par de fortes inégalités sociales qui se traduisent négativement sur la santé de la population et son accès aux soins, l'exposition aux pollutions variant selon la condition sociale et les quartiers d'habitation. La municipalité s'engage pour lutter contre ces inégalités grâce notamment aux mesures du bouclier social et climatique.

La première partie de ce rapport dresse un portrait de Grenoble sous les angles historique, géographique et socio-démographique. Grenoble est une ville-monde qui s'est caractérisée, au fil des siècles, par son ouverture et ses innovations sociales et démocratiques : cet héritage est aujourd'hui entretenu par les nombreuses actions en faveur de l'éman-

cipation des femmes et de la santé, ainsi que par sa désignation comme « Capitale verte européenne ».

La seconde partie liste un grand nombre des actions phares, autour de trois grands axes : garantir toutes les sécurités, protéger les biens communs, contribuer à l'émancipation de toutes et tous. Pour garantir toutes les sécurités, la Ville développe des actions de prévention, de sécurité sanitaire et alimentaire ainsi que de protection des plus vulnérables. Pour protéger les biens communs, sont déployés des dispositifs et politiques sur la qualité de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité comme de l'aménagement urbain ; une attention particulière est portée sur les services publics de santé et de l'enfance ainsi que sur la santé et la qualité de vie au travail pour les agent-es publics. Enfin pour cultiver l'émancipation, la municipalité met en place des actions de soutien aux structures sportives, artistiques, éducatives et socio-culturelles, ainsi qu'à l'éducation populaire, la Ville de Grenoble veut permettre à chacun-e, quel que soit son âge et sa situation, de se construire, d'évoluer dans la ville, de contribuer à la vie de la cité et de tisser des liens de solidarités.

La troisième partie du rapport présente quelques outils développés par la Ville de Grenoble pour mieux accompagner le pilotage et la décision publique, dont de nouvelles méthodes d'analyse et d'évaluation afin de répondre au caractère transversal et systémique des transitions sociales et environnementales.

Antoine Back, Adjoint aux Risques, à la Prospective, la Résilience Territoriale, l'Evaluation et aux Nouveaux Indicateurs, et à la Stratégie Alimentaire, déclare : « *La sortie du rapport Grenoble en Transition coïncide tristement avec les inondations records en Espagne qui ont fait au moins 200 mort-es, ce quelques jours avant la COP 29. Cette actualité nous rappelle que notre adaptation au réchauffement climatique n'est pas une option mais un impératif absolu, que chaque dixième de degré compte. La santé est un fil conducteur qui permet d'améliorer la vie de toutes et tous, dès aujourd'hui et pour demain, un puissant vecteur d'une plus grande justice sociale et environnementale. Les très nombreuses actions contenues dans les 92 pages de ce rapport aussi clair que richement illustré, démontrent la volonté de Grenoble de construire au quotidien un futur collectif, juste, soutenable et désirable.* »

## **Orientations budgétaires de la Ville de Grenoble : Préparer demain ... ou rembourser la dette de l'État?**

5-(37276). FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2025.

**Vous trouverez au lien suivant le dossier de presse distribué lors de la conférence de presse sur les orientations budgétaires de la Ville de Grenoble, le mardi 29 octobre 2024**

[https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/74/2025\\_668\\_DP-ROB-2025-BD.pdf](https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/74/2025_668_DP-ROB-2025-BD.pdf)





© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

## Périscolaire : la Ville poursuit son amélioration au bénéfice des agent-es, des enfnts et de leurs parents

6-(37347). EDUCATION : Propositions de la Ville de Grenoble en réponse à l'atelier citoyen « Pour un périscolaire de qualité ».

**Suite à l'atelier citoyen « pour un périscolaire de qualité » composé de parents d'élèves issus d'un panel représentatif et dans le cadre de son projet éducatif 2022-2027, la Ville formule des propositions pour continuer à améliorer son service d'accueil périscolaire.**

En juin 2022, Grenoble adoptait son projet éducatif pour 2022-2027, conçu comme une boussole des ambitions éducatives de la Ville visant à améliorer la qualité de l'offre éducative et périscolaire. Le budget dédié aux écoles est le premier poste d'investissement de la Ville. Ce budget en forte augmentation ces dernières années a permis de nombreuses évolutions : la création de véritables accueils de loisirs périscolaires sur les temps d'accueil du matin, du midi et du soir sur tous les sites périscolaires, la déprécarisation des animateur-rices, un chantier autour des conditions de travail des ATSEM, la création de postes de directeur-ices d'accueil de loisirs périscolaires adjointes (diralps) dans chaque école maternelle et élémentaire et de postes d'animateur-rices référent-es dans les écoles élémentaires, l'augmentation des temps de formations et de préparation, la création de repas à partir de 75 centimes, des propositions d'activités variées telles que du périscolaire hors les murs avec un bivouac à la Maison des Collines pour l'école Bizanet, des activités périscolaires avec les résident-es d'EHPAD (écoles Le Lac, la Fontaine, Lucie Aubrac, Marceau, Painlevé), des ateliers de sensibilisation et d'échanges autour de la laïcité et du vivre ensemble avec l'association Archipel ou encore un tournoi de hockey inter écoles avec les Brûleurs de loup...

En mars dernier, suite à une interpellation citoyenne, la Ville lançait **un atelier citoyen pour réfléchir et formuler des propositions d'amélioration du périscolaire**. Ainsi, près d'une trentaine de parents volontaires ou sélectionnés par tirage au sort sur la base d'un panel représentatif de tous les quartiers se sont réunis pendant 4 séances de mars à avril 2024. Pendant ces ateliers, les parents membres ont pu audition-

ner des expert-es, des professionnel-les, des chercheur-euses concerné-es par les questions d'accueil de loisirs périscolaire ainsi que l'ensemble des acteurs et actrices grenoblois-es participant à la réalisation de ce service public (dont 3 associations socioculturelles et des agent-es du périscolaire).

À la suite de ce diagnostic, les parents ont formulé une liste de 12 préconisations que la Ville a pris en compte et analysé afin d'**améliorer son service d'accueil périscolaire**. Parmi les propositions : renforcer les parcours de formation, créer une Maison du périscolaire ou encore engager durablement les parents dans l'amélioration du périscolaire. Concernant les formations, la Ville a largement développé son panel ces dernières années, avec, pour les directeur-ices d'accueil de loisirs périscolaires adjointes (diralps), des formations aux valeurs de la République et de la laïcité, une sensibilisation à la lutte contre les discriminations avec SOS Homophobie, et une sensibilisation à la protection de l'enfance... et pour les animateur-ices référentes, un accompagnement pédagogique avec la Maison des Jeux, une formation à la réflexion et élaboration d'outils de gestion des besoins particuliers des enfants avec le PRHEJI (Pôle Ressource Handicap Enfance Jeunesse de l'Isère), une formation autour du climat scolaire et de la lutte contre le harcèlement, ou encore une formation aux gestes qui sauvent... La Ville a par ailleurs déposé en septembre dernier un dossier d'habilitation à la formation BAFA auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) du Ministère de l'Éducation Nationale afin de compléter le nombre de personnes formées au BAFA chaque année (aujourd'hui 40 par an). Aussi, la Ville travaille à l'ouverture d'une Maison de l'Animation en partenariat avec les acteurs associatifs du territoire qui soit un centre ressources dédié au périscolaire municipal et à l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire. Pour ce qui est de la demande de renforcer l'engagement durable des parents dans l'amélioration du périscolaire, une commission extra-municipale dédiée au périscolaire va être créée. Son objectif est d'assurer le suivi des réponses apportées aux préconisations de l'atelier citoyen. Cette commission pourra également être saisie par la Ville ou s'auto-saisir, à partir de sollicitations de parents ou d'autres acteurs sur des sujets liés au périscolaire. La commission sera composée de 24 parents, 2 élu-es de la majorité, et de 3 agent-es de la Ville.

Christine Garnier, Adjointe aux Écoles, déclare : « *La Ville salue le travail des membres de l'atelier citoyen dédié au périscolaire qui permet de nourrir l'ambitieux projet que nous avons engagé pour proposer une offre périscolaire de qualité. Pour rappel, parce que nous voulons permettre l'émancipation de chaque enfant et lutter contre les inégalités, le premier poste d'investissement de la Ville revient depuis plusieurs années à l'école et au périscolaire. Concernant le périscolaire, nous avons ainsi engagé différents chantiers dont la déprécarisation et la mise en place de nombreuses formations pour les personnels du périscolaire, la création de partenariats avec les acteurs socioculturels et institutionnels du territoire pour proposer des activités périscolaires riches, ou encore le renforcement de la communication et de l'implication des parents avec la création d'une commission extra-municipale dédiée au périscolaire.* »

# **Voeu du groupe des élu-es Grenoble en Commun**

## **Pour l'instauration d'un scrutin spécifique, garant de la parité et de la démocratie, lors de l'élection des élu-es communautaires**

En France, l'ensemble de nos institutions est désigné par le corps électoral au cours de scrutins qui leur sont spécifiquement dédiés. Du président de la République élu lors d'une élection présidentielle, au conseil municipal élu lors d'une élection municipale, à chaque échelon du pouvoir décentralisé, les électeurs et électrices sont amené-es à se prononcer sur des projets et des orientations qui transformeront un territoire défini, qu'il soit national ou local. C'est ainsi que vit notre République.

Toutefois, au cœur de la stratigraphie territoriale française subsiste une anomalie démocratique : l'élection des élu-es communautaires. C'est la loi n°2013-403 du 17 mai 2013<sup>1</sup> qui prescrit leur élection au suffrage universel direct parallèlement à celle des élu-es municipales et municipaux. Ce mode de désignation institue, de fait, un lien organique entre ces deux mandats.

Une décennie après la première élection des élu-es communautaires telle que prescrite par la loi du 17 mai 2013, nous avons aujourd'hui tout le recul nécessaire pour constater que l'absence d'un scrutin spécifique a pour effet d'installer de multiples biais démocratiques, que ce soit pour la parité, pour le respect du résultat des élections, pour la mise en œuvre des programmes présentés par les candidat-es au scrutin municipal, ou encore pour le choix éclairé des citoyennes et citoyens dans la définition d'un cap politique clair pour leur territoire intercommunal.

### **Les conseils communautaires : seules assemblées locales dispensées de parité**

Depuis les élections de 2020, la part des femmes dans les conseils communautaires est en augmentation de 4,4 points mais n'atteint que 35,8 %<sup>2</sup>. Grenoble Alpes Métropole ne déroge pas à la règle avec 41 % de femmes siégeant au conseil métropolitain. Si cette situation est intimement liée à la sous-représentation des femmes à la tête des communes françaises (81 % des maires sont aujourd'hui des hommes<sup>3</sup>), elle n'en demeure pas moins une anomalie d'autant plus visible que, depuis la loi n°2000-493 du 6 juin 2000<sup>4</sup>, l'ensemble des institutions locales (conseils municipaux, départementaux et régionaux) doivent garantir une égale représentation des femmes et des hommes au sein de leurs assemblées.

### **Les exécutifs communautaires : une dispense de parité encore permise par la loi**

Par ailleurs, ce manque de parité s'observe également dans les fonctions occupées : plus on s'approche de la fonction de président, et moins ces fonctions sont occupées par des femmes. En France, en 2024, on compte ainsi 11,2 % de femmes présidentes, 25,6 % de vice-présidentes (35 % à Grenoble Alpes Métropole) et 38,6 % de conseillères sans fonction exécutive<sup>5</sup>. La loi n°2007-128 du 31 janvier 2007<sup>5</sup> a rendu obligatoire l'égalité de représentation des femmes et des hommes à l'échelle municipale ; elle a, en revanche, fermé les yeux sur la situation des intercommunalités.

### **Le respect de la démocratie, garantie optionnelle d'un 3e tour municipal à huis clos**

Du fait de l'absence d'un scrutin spécifique et de la prédétermination des candidat-es appelé-es à siéger au sein des conseils communautaires, la constitution des majorités et des exécutifs peut ouvrir la voie à une approche purement politicienne contraire à l'esprit des intercommunalités<sup>6</sup>. Ainsi, il est tout à fait possible, pour des élu-es d'une opposition municipale, d'occuper des fonctions exécutives au sein d'une métropole. Cette pratique vient dès lors fausser le résultat des élections municipales et altérer la légitimité démocratique des intercommunalités. Une altération de légitimité d'autant plus fondée que les majorités et exécutifs intercommunaux se bâtissent lors négociations politiques à huis clos et ne sont pas les résultantes d'un scrutin démocratique spécifique à l'institution, et que les président-es d'intercommunalités sont désigné-es sans avoir été élu-es, sans programme ni projet préalablement validé par les urnes.

## **L'absence de débat démocratique permettant de construire l'avenir des territoires intercommunaux avec leurs citoyennes et citoyens**

Si les intercommunalités prennent une place de plus en plus importante dans la vie de nos territoires en concentrant les compétences et le pouvoir décisionnel qui leur sont liés, leur montée en puissance n'a pas été accompagnée d'une véritable dynamique démocratique. Noyés dans les campagnes municipales, les enjeux intercommunaux sont trop souvent occultés ou portés par les candidat-es au regard des seuls intérêts de leurs communes. Ainsi, alors que l'intercommunalité occupe une place stratégique dans notre maillage territorial, ses grandes orientations sont reléguées au second plan du débat public, accentuant la méconnaissance des citoyennes et citoyens pour cette institution.

## **Pour des intercommunalités garantes de la parité, du choix du corps électoral et du débat démocratique, le conseil municipal de la Ville de Grenoble, réuni ce 4 novembre 2024, demande au Premier ministre :**

- **l'instauration, dès 2026, d'une élection spécifique des élu-es communautaires au suffrage universel direct par scrutin de liste paritaire par alternance ;**
- **d'étendre aux exécutifs des intercommunalités les dispositions de la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.**

---

<sup>1</sup> Loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

<sup>2</sup> Données du *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°146, novembre 2020.

<sup>3</sup> *ibid*

<sup>4</sup> Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

<sup>5</sup> Données du *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n°146, novembre 2020.

<sup>6</sup> Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

<sup>7</sup> Voir proposition de loi n°179 sur *l'élection de l'exécutif des intercommunalités*, Maurice Antiste, Sénat, session ordinaire de 2017-2018 : <https://www.senat.fr/leg/pp17-179.html>